

ORSEC

RISQUE NATUREL





CANICULE

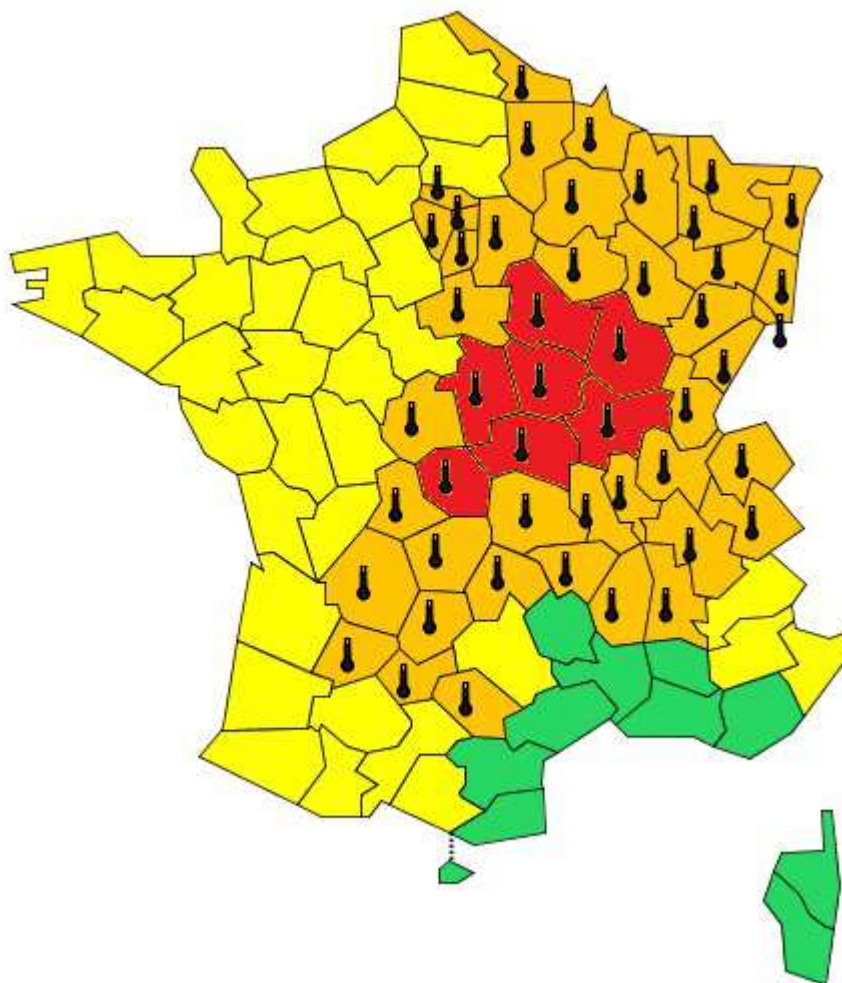






CABINET DU PRÉFET
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Juillet 2017

I – Déclenchement et mise en œuvre du plan

-  Niveau 1 : Veille saisonnière
-  Niveau 2 : Avertissement chaleur
-  Niveau 3 : Alerte canicule
-  Niveau 4 : Mobilisation maximale



-  Pas de vigilance particulière
-  Soyez attentif
-  Soyez très vigilant
-  Vigilance absolue

8 – MÉDECINS LIBÉRAUX / SOS MÉDECINS

NIVEAU 1 Veille saisonnière	<ul style="list-style-type: none"> • Préviennent le point focal de l'ARS en cas de fréquentation anormalement élevée des cabinets des médecins pour des pathologies liées à la chaleur, via leurs réseaux « sentinelle » quand ils existent ; • Participent au repérage des personnes à risque ; • Diffusent les informations et recommandations à leurs patients ; • Participent si besoins aux formations continues des médecins libéraux concernant les pathologies liées à la chaleur. <p><u>N-B</u> : L'ordre des médecins, SOS médecins et l'URPS participent au CDC.</p>
NIVEAU 2 Avertissement chaleur	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcent les mesures du niveau 1.
NIVEAU 3 Alerte canicule	<ul style="list-style-type: none"> • L'ordre des médecins, SOS médecins et l'URPS préviennent le point focal de l'ARS si les indicateurs atteignent le seuil de vigilance ou d'alerte, et signalent toute situation anormale ; • Délivrent à leurs patients des recommandations préventives ou curatives, et les incitent le cas échéant à rejoindre les lieux d'accueil climatisés ou rafraîchies ; • Renforcent les gardes et mettent en place la rotation des médecins présents sur le terrain ; • Orientent les patients dans le circuit de prise en charge approprié à chaque situation.
NIVEAU 4 Mobilisation maximale	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent le suivi des indicateurs auprès de l'ARS ; • Renforcent les mesures prévues au niveau 3.
Évaluation après sortie de crise	
<ul style="list-style-type: none"> • Remontent les informations à la préfecture pour établir le retour d'expérience 	

ANNEXE 5-1

TABLEAU DES SEUILS BIO-METEOROLOGIQUES NOUVELLE AQUITAINE

Département	Ville seuils	Param	J-1	J	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5
CHARENTE (16)	Cognac								
CHARENTE-MARITIME (17)	La Rochelle								
CORREZE (19)	Brive la Gaillarde								
CREUSE (23)	Guéret St Laurent								
DORDOGNE (24)	Périgueux	Tn/Tx							
GIRONDE (33)	Bordeaux	Tn/Tx							
LANDES (40)	Mont de Marsan	Tn/Tx							
LOT ET GARONNE (47)	Agen	Tn/Tx							
PYRENEES ATLANTIQUES (64)	Pau	Tn/Tx							
DEUX-SEVRES (79)	Niort								
VIENNE (86)	Poitiers								
HAUTE-VIENNE (87)	Limoges								

SEUILS EN GIRONDE /
TEMPERATURE NOCTURNE : 21°C
TEMPERATURE DIURNE : 35°C

GUIDE D'INTERPRETATION

Couple Tn/Tx au 1/10° de degré pour les observations, au degré entier pour les prévisions

J+1 (resp. J+2 J+3) sont coloriés en violets si J+1 (resp. J+2 J+3) appartient à un triplet pour lesquels les indicateurs bio météorologiques sont supérieurs aux seuils

Département	Ville étalon	Param	J-1	J	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5
33 GIRONDE	Bordeaux	Tn/Tx	15.8/31.5	18.3/24	14/22	12/26	16/35	19/33	20/33

Département de référence

Ville de référence

Tn : Température minimale
Tx : Température maximale